

Faire des événements festifs et musicaux des espaces plus safe, paritaires, mixtes, inclusifs et respectueux de l'environnement

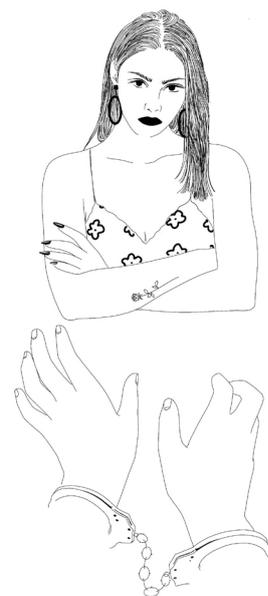
Définir et mettre en place des actions concrètes autour des discriminations, violences et harcèlements sexistes et sexuels (DVHSS) dans les musiques actuelles

Élargir ses compétences tout en développant un climat de travail plus serein.

À la demande de la Ministre de la Culture, Madame Roselyne Bachelot, et en collaboration avec la commission égalité femmes-hommes, le Centre National de la Musique a initié la formalisation d'un protocole visant à prévenir et à traiter les situations de violences sexistes et sexuelles dans le champ des professions de la musique.

De plus, depuis 2019, il est obligatoire de montrer des signes de lutte contre les pratiques sexistes et le harcèlement sexuel dans les entreprises. Certains appels d'offres nécessitent même la mise en place d'actions allant dans ce sens.

Savoir repérer les événements et les prévenir, être à l'écoute, aider les salarié-e-s, accompagner et conseiller les dirigeant-e-s, connaître les textes... cette formation est une opportunité de développer des compétences et d'agir en faveur d'un combat nécessaire et d'être en contact avec de nombreux acteur-ice-s.



Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, les participant-e-s seront en mesure de :

- Identifier les différents types de discriminations, harcèlements et violences et définir leur cadre légal ;
- Définir le consentement ;
- Réagir et faire cesser une scène de violence ;
- Recueillir la parole & informer les victimes sur leur statut et droits ;
- Communiquer publiquement en cas de crise ;
- Définir les obligations légales de l'employeur-euse en matière de harcèlement et mettre en place un protocole ;
- Mettre en place des actions de prévention et en exploitation ;
- Concevoir un plan d'actions.

Faire des événements festifs et musicaux des espaces plus safe, paritaires, mixtes, inclusifs et respectueux de l'environnement

Public et prérequis

Aucun prérequis nécessaire.

Employeur·euse·s et/ou futur·e·s référent·e·s du secteur de la musique et des variétés, ainsi que des lieux festifs.

Cette formation vise à leur permettre une mise en œuvre d'actions en vue de prévenir les violences et à leur donner des outils pour apporter une réponse protectrice et adaptée aux personnes victimes et/ou signalant des faits de violences.

Programme détaillé

Matin – Formation théorique

- Appréhender les aspects juridiques
 - Le trajet stéréotypes – préjugés - discriminations ;
 - Définition des différents types de violences ;
 - Les textes récents et leurs évolutions.
- Réagir face aux violences sexistes et sexuelles
 - Définir le consentement et ses 5 points ;
 - Faire cesser une violence et les 5D ;
 - La sidération traumatique.



Après-midi – Formation et animation d'un atelier

- Recueillir la parole des victimes et témoins
 - Atelier recueil de la parole des victimes ;
 - Ecrire un communiqué public.
- Formuler les obligations et/ou recommandations légales
 - Les obligations de l'employeur·euse.
- Mettre en place des actions concrètes
 - Créer un plan d'actions.



Faire des événements festifs et musicaux des espaces plus safe, paritaires, mixtes, inclusifs et respectueux de l'environnement

Méthodes et supports

La prévention et le traitement des violences et des harcèlements sexistes et sexuels est un sujet difficile et complexe à aborder, qui peut toucher les apprenant·e·s de manière intime. Il est donc essentiel pour nos formateur·ice·s de poser, au début de chaque session, un cadre de bienveillance au sein de la formation.

Iels veillent à animer les sessions selon une approche objective, humble et sans jugements, en utilisant des outils ludiques et participatifs afin d'appliquer les apprenant·e·s, que nous considérons comme les co-constructeur·ice·s de leur formation.

La stratégie adoptée par l'association ACT RIGHT s'axe autour de 3 notions, qui permettent à chacun·e de développer ses connaissances et son écoute au fur et à mesure de la journée de formation : **définir, comprendre, prévenir**.

Définir

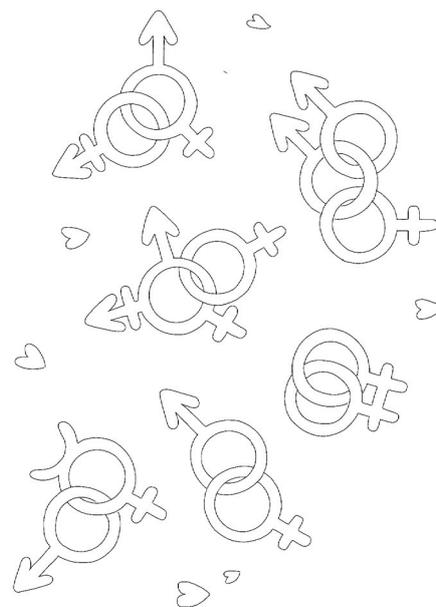
- Les notions de consentement, violence et harcèlement sexiste et sexuel, stéréotype, préjugé, discrimination ;
- Le cadre de travail ;
- Le cadre légal.

Comprendre

- Les mécanismes ;
- Les conséquences des violences.

Prévenir

- Réagir et recueillir la parole ;
- Signaler ;
- Traiter.



L'association ACT RIGHT diversifie les méthodes d'apprentissage et les supports. Dès que possible, nous mettons les stagiaires en petits groupes pour un échange et créons des mises en situation et des études de cas.

Supports et ressources fournis aux stagiaires

Un dossier contenant des outils pédagogiques est remis aux stagiaires en mains propres en début de formation. Les apprenant·e·s reçoivent également en fin de session un document ressources afin de disposer de l'intégralité des contenus et informations.

Faire des événements festifs et musicaux des espaces plus safe, paritaires, mixtes, inclusifs et respectueux de l'environnement

Tarifs et inscriptions

Tarif normal :

- 450€ par apprenant·e dès le·la premier·e apprenant·e si prise en charge OPCO.
- 250€ par apprenant·e dès le·la premier·e apprenant·e si prise en charge individuelle.

Tarif solidaire (pour les structures de moins d'un an et dont le CA est inférieur à 25 000€ pour l'année précédente) :

- 200€ par apprenant·e dès le·la premier·e apprenant·e (prise en charge OPCO possible)

Tarif équipe (à partir de 8 apprenant·e·s) :

- 2000€ - Jusqu'à 20 apprenant·e·s (prise en charge OPCO possible)

Lieu et horaires

Le lieu de formation est adaptable aux contraintes géographiques du groupe d'apprenant·e·s.

Horaires : 9h30 - 18h30.

Ces horaires ne sont pas adaptables, ni modulables, et le suivi de la formation dans son intégralité est indispensable pour obtenir l'attestation de formation délivrée par la responsable formation.

Nos formateur·ices

Marion Delpech, co-fondatrice d'ACT RIGHT

Cindie Le Disez, co-fondatrice d'ACT RIGHT

Cette formation est sur mesure ou individuelle

A la demande d'une entreprise, d'un réseau, d'une collectivité, voire d'un ensemble de structures, elle peut être réalisée partout en France et adaptée à la réalité des participant·e·s, voire d'un·e participant·e, dans ses objectifs, ou dans ses contenus. Pour tout besoin spécifique en matière de handicap, nous vous invitons à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

Infos : hello@actright.best